

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
28 avril 2008**

L'an deux mil huit, le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, Mme G. GUINET, M. D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, M. X RABAGO, M. D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M. JM GARCIA, M. Th. DARPHIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme Ch. SOLDATI, M. M. FANOÏ.

Excusés : Mme C. CORMILLOT (procuration à M. MAILLOT) Mme A. DEMANGEON (procuration à J. GRELET),

Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2008.

2°) Désignation des membres et délégués au C.C.A.S. :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 6 le nombre de conseillers municipaux qui seront membres du conseil d'administration du C.C.A.S. et à 6 le nombre des membres nommés par le Maire qui représenteront les associations visées à l'article L.123.6, dernier alinéa.

Sont nommés pour représenter la ville :

Liste « Agir Ensemble » : Mr JM COLLET – Mme M. ROUSSELET – Mr B. BELHADJ – Mme M. BIGEARD – M. D. LEFEBVRE.

Liste « Demain Autrement » : Mme A. LIOTARD

Dit que cette délibération annule et remplace celle prise le 25 mars 2008

3°) Désignation des délégués au Syndicat d'aménagement et d'entretien de l'Ignon Inférieur :

A l'unanimité, le conseil municipal considérant que les statuts du Syndicat de l'Ignon inférieur, précise que le nombre de délégués titulaires est de 2 et celui de suppléant de 1, désigne ses délégués comme suit :

- Titulaires : Mme Annie GIGON – Mr Michel GASNIER

- Suppléant : Mr Daniel LEFEBVRE

Dit que cette délibération annule et remplace celle prise le 25 mars 2008

4°) Désignation des délégués au Syndicat d'aménagement et d'entretien de La Tille Supérieure :

A l'unanimité, le conseil municipal considérant que les statuts du Syndicat de la Tille supérieure, précise que le nombre de délégués titulaires est de 2 et celui de suppléant de 1, désigne ses délégués comme suit :

- Titulaires : Mme Annie GIGON – Mr Michel GASNIER

- Suppléant : Mr Daniel LEFEBVRE

Dit que cette délibération annule et remplace celle prise le 25 mars 2008

5°) Désignation d'un délégué spécial « SEMAAD » :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Michel MAILLOT en qualité de délégué spécial de la commune d'Is-sur-Tille au Conseil d'Administration de la SEMAAD.

6°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 25 mars 2008) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

7°) Liste annuelle des jurés d'assises :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne les noms des quinze personnes remplissant les conditions d'aptitude aux fonctions de jurés.

8°) Liste annuelle des jurés d'assises cantonales :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne la commune de Marsannay le Bois qui ne participera pas au tirage au sort pour la liste des jurés d'assises.

9°) Camping municipal : saison 2008 – emplois saisonniers :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir le camping du 29 mai 2008 au 30 septembre 2008 et de créer deux emplois à temps non complet pour le ménage et l'encaissement des droits de place

10 °) Piscine municipale : saison 2008 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir la piscine du vendredi 28 mai 2008 au dimanche 31 août 2008, fixe le week-end gratuit les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008 et arrête le nombre d'emplois saisonniers à :

- 1 MNS titulaire du BEESAN du 22 mai 2008 au 31 août 2008
- 2 MNS titulaire du BNSSA en juin et 4 en juillet et août
- 3 emplois « adjoint technique » en juin et 8 en juillet et août pour l'entretien, les vestiaires et la caisse.
- 

11°) Emploi saisonnier espaces verts :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier aux espaces verts à temps complet du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 31 août 2008.

12 °) Création de poste d'adjoint technique principal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

13 °) Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 2 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 pour l'entretien du pôle « maison de l'emploi et de la formation » rue Anatole France.

14 °) Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS au service de la ville sur un mi-temps pour le pôle « maison de l'emploi et de la formation » rue Anatole France.

15 °) Compte administratif 2007 – budget ville :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, présente le compte administratif 2007, en précisant que le compte administratif retrace toutes les opérations de l'année N-1 effectuées par l'ordonnateur, le conseil municipal doit reconnaître la sincérité budgétaire et l'honnêteté des élus et des fonctionnaires de l'Etat

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		437 343.44	319 250.88		319 250.88	437 343.44
Opérations exercice	3 001 873.23	3 972 336.11	1 417 136.15	1 477 635.65	4 419 009.38	5 449 971.76
TOTAUX	3 001 873.23	4 409 679.55	1 736 387.03	1 477 635.65	4 738 260.26	5 887 315.20
Résultats clôture		1 407 806.32	258 751.38			1 149 054.94
Restes à réaliser			2 728 315.61	2 266 005.06	2 728 315.61	2 266 005.06
TOTAUX CUMULÉS	3 001 873.23	4 409 679.55	4 464 702.64	3 742 640.71	7 466 575.87	8 153 320.26
Résultats définitifs		1 407 806.32	721 061.93			686 744.39

Madame Nicole TERRIOT donne le détail des réalisations du budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 1 407 806.32 € dont 437 343.44 € de résultat reporté.

Concernant la section d'investissement, il a été réalisé 1 417 136.15 € en dépenses et 1 477 635.65 € en recettes. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 728 315.61 € et en recettes à 2 266 005.06 €.

Madame Nicole TERRIOT indique notamment que les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées sur l'exercice 2007 non mandatées ou non réalisées. Il s'agit principalement pour les dépenses de travaux d'aménagement de l'ancienne grange en relais M.D.E.F., de l'aménagement des vestiaires quillier à la Plaine de Jeux, des travaux de l'église, des travaux de voirie, d'acquisitions de terrains. Pour les restes à réaliser en recettes, au niveau des emprunts il reste à réaliser 1 137 562.24 € ; la ville ayant contracté un emprunt de 275 000 € fin 2007. Nicole TERRIOT précise que, durant le précédent mandat, deux emprunts seulement ont été contractés : un en 2002 et un en 2007.

La section d'investissement présente un déficit cumulé y compris le solde des restes à réaliser de 721 061.93 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### 16 °) Affectation des résultats 2007 – budget ville :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, rappelle que l'excédent de fonctionnement dégagé au compte administratif doit en premier lieu couvrir le déficit d'investissement. Sur sa proposition, le conseil municipal à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé : 721 061.93 €
- résultat de fonctionnement reporté : 686 744.39 €

17°) Compte de gestion budget général 2007 :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2007 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

18°) Décision modificative n° 1 – budget général :

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances propose au conseil municipal l'ouverture et la réduction de dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle rappelle que cette D.M. prend notamment en compte les restes à réaliser en investissement dépenses et recettes dégagées au compte administratif 2007 mais permet également la reprise et l'affectation des résultats.

La DM1 s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 722 907.00 € et en investissement pour la somme de 3 732 548.99 € par le jeu des comptes 023 et 021 soit un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 686 532.00 €.

Cette décision modificative permet d'inscrire des dépenses de fonctionnement à hauteur de 36 375.00 € et des dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 745 482.00 €.

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

19°) Compte administratif 2007 lotissement « Au-dessus de la Côte » :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, présente le compte administratif 2007 du budget annexe « au-dessus de la Côte », en précisant que ce budget est clôturé mais doit faire l'objet d'un compte administratif. Il retrace toutes les opérations de l'année N-1 effectuées par l'ordonnateur, le conseil municipal doit reconnaître la sincérité budgétaire et l'honnêteté des élus et des fonctionnaires de l'Etat

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		22 906.93		1 829.40		24 736.33
Opérations exercice	22 906.93		1 829.40		24 736.33	
TOTAUX	22 906.93	22 906.93	1 829.40	1 829.40	24 736.33	24 736.33
Résultats clôture		0.00		0.00		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	22 906.93	22 906.93	1 829.40	1 829.40	24 736.33	24 736.33
Résultats définitifs		0.00		0.00		

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité, les identités de valeurs

relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20°) Compte de gestion 2007 – lotissement « Au-dessus de la Côte »

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2007 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 ;

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

21 ) Compte administratif 2007 lotissement « La Drouotte » :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances, présente le compte administratif 2007 du budget annexe « la Drouotte », en précisant que ce budget est clôturé mais doit faire l'objet d'un compte administratif. Il retrace toutes les opérations de l'année N-1 effectuées par l'ordonnateur, le conseil municipal doit reconnaître la sincérité budgétaire et l'honnêteté des élus et des fonctionnaires de l'Etat

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		20 690.32				20 690.32
Opérations exercice	20 690.32				20 690.32	
TOTAUX	20 690.32	20 690.32			20 690.32	20 690.32
Résultats clôture		0.00		0.00		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	20 690.32	20 690.32			20 690.32	20 690.32
Résultats définitifs		0.00		0.00		

Le conseil municipal à l'unanimité (Mr Michel MAILLOT Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

22°) Compte de gestion 2007 – lotissement « La Drouotte »

Madame Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2007 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 ;

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23°) Commission communale des impôts directs :

A l'unanimité le conseil municipal arrête la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs qui est destinée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

24°) Nomination d'un correspondant « défense »

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Henri GAUDE membre élu correspondant défense auprès des habitants.

Informations diverses :

Monsieur le Maire rappelle que les commissions municipales élargies sont ouvertes à toutes et à tous les Issois intéressés par la vie de la commune ; l'inscription se faisant au secrétariat de mairie.

Is-sur-Tille le 29 avril 2008

Le Maire,

Michel MAILLOT